

CR du Conseil du 27 octobre 2015

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 27 octobre 2015 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés, à l'unanimité.

Modification n°1 du PLU - approbation

Le Conseil municipal approuve la première modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, après enquête publique et remise du rapport motivé du commissaire enquêteur.

Budget principal 2015 – décision modificative n°2

Le montant des crédits budgétaires ouverts en section d'investissement sont modifiés pour tenir compte de la construction d'un court de tennis couvert avec club-house attenant, opération validée lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Réalisation d'un emprunt

La Commune emprunte 300 000 € sur 15 ans afin de financer la construction du club de tennis couvert avec club-house attenant.

Approbation de l'agenda d'Accessibilité Programmée

Monsieur le Maire est autorisé à formuler la demande de validation de ce plan visant à rendre tous les bâtiments communaux, ouverts au public, totalement accessibles en trois ans maximum.

Approbation du Projet Educatif Territorial

Document réalisé à l'initiative des communes avec l'aide de sa communauté éducative, le PEDT est un document formalisant l'ensemble des activités et moyens mis à dispositions des enfants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Forêt communale – destination des coupes de bois

Les élus ont défini les parcelles forestières qui feront l'objet de coupes d'arbres en 2016, quels usages seront faits du bois récolté dans ces différentes parcelles, et enfin les missions qui seront dévolues à ce titre à l'Office National des Forêts.

Signature d'une convention pour les épandages agricoles des boues

Le suivi de l'opération d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration communale, mis en place par le biais d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, est prolongé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Modification de la régie de recettes de la Commune

La liste des activités pour lesquelles des fonds en liquide peuvent être manipulés par le régisseur est complétée des ventes de livres et autres biens culturels par la bibliothèque municipale.

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Conseil municipal autorise le Centre de Gestion de la Moselle à consulter pour le compte de la Commune des entreprises d'assurance en vue du renouvellement de ce contrat à partir du 1^{er} janvier 2017.